



Communiqué de presse

21.11.14



Quels impacts sur l'environnement aura la consommation des Français en 2030 ?

L'ADEME propose pour la première fois un scénario à l'horizon 2030 d'une consommation plus respectueuse de la planète et plus économe en ressources. A partir d'hypothèses réalistes par rapport aux tendances de consommation observées actuellement et en référence aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte présentée par Ségolène Royal, ce scénario décrit la façon dont nos modes de vie peuvent évoluer pour réduire notre empreinte environnementale. En nous projetant à l'horizon 2030, il montre que cette transformation est à notre portée. Pour aboutir à un modèle de consommation plus durable d'ici 2050, ces résultats, encourageants, doivent inciter chacun à s'impliquer dans la transition énergétique et écologique de notre société.

D'où partons-nous ? La société de consommation que nous connaissons depuis plus de 50 ans a un impact croissant sur le climat, les ressources, la biodiversité. Dans un contexte de tensions croissantes sur les matières premières, sur les ressources en eau et en énergie, aller vers des modes de production et de consommation plus durables est un enjeu majeur de ces prochaines années. Ce sujet est au cœur des négociations internationales qui préparent la grande conférence de 2015 sur le climat à Paris.

Comment se projeter ? L'ADEME s'est basée sur les tendances de consommation pour réaliser une analyse prospective de leur impact environnemental et climatique à horizon 2030. Cette étude met en lumière les modifications des modes de production et de consommation permettant de réduire l'empreinte environnementale des ménages français et de chiffrer les gains générés par ces changements à l'horizon 2030.

Et ce qu'il en résulterait ? En appliquant des hypothèses ambitieuses mais réalistes de réduction des consommations d'énergie dans l'habitat et les transports, d'éco-conception des produits, de réduction des gaspillages, de modification de nos modes de consommation, il **est possible de réduire d'environ 17% l'empreinte carbone totale des Français en 2030 par rapport à 2007, année de référence.**

Tenant compte de l'évolution démographique, cette baisse correspond à une diminution de près de 25 % de l'empreinte carbone par personne, soit environ 7 tonnes d'équivalent CO₂ par an, importations incluses. **Les autres impacts environnementaux évalués dans cet exercice, sont, par personne, faiblement décroissants ou stables** avec : - 2% pour l'acidification, - 4% pour l'oxydation photochimique et une relative stabilité pour la production de déchets.

Notons que les différents impacts environnementaux ne sont pas proportionnels : ainsi des secteurs qui présentent de forts potentiels d'amélioration en termes de réduction des gaz à effet de serre tel le bâtiment par exemple peuvent dans le même temps être générateurs de plus de

déchets du fait des opérations de rénovation. De même, si globalement l'impact climatique des fruits et légumes est souvent négligeable par rapport à celui de la viande, ce sont ces fruits et légumes qui contribuent le plus à nos déchets de cuisine.

« Cette étude prospective montre combien chacun d'entre nous peut agir pour réduire l'impact environnemental de sa consommation. C'est un des objectifs du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte : permettre à chaque citoyen de se mobiliser au jour le jour pour préserver l'environnement, sans sacrifier son confort, en agissant de manière responsable dans son logement, ses transports, ses loisirs, ses achats.... Cette évolution est porteuse de bien-être et d'innovation, et créatrice d'emplois, au service de tous. »

Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

« La modification de nos comportements, de nos modes de production et de nos modèles économiques peuvent apporter des bénéfices significatifs, même s'il faudra aller encore plus loin d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique et mieux gérer nos ressources. »

Bruno Lechevin, Président de l'ADEME

Le scénario de l'ADEME propose notamment d'**aller vers une augmentation de la qualité des biens et des services consommés**. Et les Français y sont prêts : plus de la moitié d'entre eux souhaitent « consommer mieux¹ ». A ce titre, l'information sur les impacts environnementaux des produits est essentielle pour accompagner une consommation plus responsable. Par ailleurs, les nouveaux modes de consommation et de production que sont l'économie du partage, de la fonctionnalité, les pratiques collaboratives, rendues possibles par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, offrent un potentiel intéressant de gains environnementaux. Cependant leur impact environnemental est encore mal connu. Une observation plus fine de ces pratiques et une évaluation de leurs impacts environnementaux permettront de favoriser celles dont le bénéfice est avéré.

Consommer différemment, qu'est-ce que c'est ?

Pour réaliser ce scénario volontariste, l'ADEME s'est attachée à donner une vision prospective fondée sur des changements sociaux, économiques et technologiques déjà amorcés aujourd'hui dans 6 grands secteurs de consommation : l'habitat, la mobilité, l'alimentation, la consommation non alimentaire, les loisirs et la culture, et les activités tertiaires et les services publics.

L'habitat

- Réaliser **500 000 rénovations par an** de logements existants à partir de 2017
- Construire **500 000 logements neufs performants/an** à partir de 2017
- Développer des **systèmes de gestion de l'énergie plus performants**
- Doubler le nombre de **constructions neuves en bois** d'ici 2030
- Réduire à 50% la part des maisons individuelles dans les constructions neuves au profit du **petit collectif** (58/42 aujourd'hui)

Diminution des émissions de GES entre 2007 et 2030 : 35%

¹ Obsoco, Observatoire des consommations émergentes, 2013

La mobilité

- **Privilégier la combinaison de différents moyens de transports** : transports en commun (28% des déplacements en 2030 contre 21% aujourd'hui), véhicules en autopartage, en location, en covoiturage (10% des déplacements urbains en 2030), vélo, marche
- Proposer des **véhicules plus légers, aux performances techniques adaptées aux besoins, utilisant des énergies moins carbonées** (en 2030 une part de marchés pour les véhicules neufs de 10% de véhicules électriques et 22% d'hybrides rechargeables)

Diminution des émissions de GES entre 2007 et 2030 : 25%

L'alimentation

- **Rééquilibrer les régimes alimentaires** pour le bien de notre santé et de l'environnement : diversifier les apports énergétiques et protéiques en augmentant la consommation de céréales et légumineuses, favoriser les ressources locales et de saison, diminuer la consommation de boissons en bouteille
- Réduire drastiquement **le gaspillage alimentaire, à chaque étape de la chaîne alimentaire** (baisse de 60% de 2007 à 2030)
- Améliorer les **pratiques agricoles** et développer **l'éco-conception** dans les industries agro-alimentaires

Diminution des émissions de GES entre 2007 et 2030 : inférieur à 10%

La consommation de produits non alimentaires

- **Allonger la durée de vie des équipements** électriques et électroniques (+20%) et améliorer leur efficacité énergétique (-22% sur la consommation d'électricité spécifique entre 2007 et 2030)
- **Faire réparer, prêter, donner, louer, recycler** nos appareils, vêtements, meubles
- Améliorer **l'éco-efficience des sites de production** et développer l'écologie industrielle et territoriale

Diminution des émissions de GES entre 2007 et 2030 : inférieur à 10%

Autres secteurs

Les loisirs & la culture

- Adopter un **usage plus raisonné des équipements électroniques** : préférer les appareils à durée de vie longue, les conserver le plus longtemps possible, adopter des équipements électroniques combinant plusieurs usages plutôt qu'une multitude d'équipements
- Faire évoluer les **pratiques de déplacements** pour les loisirs: des voyages aériens longue distance moins fréquents, en préférant le rail pour les courtes et moyennes distances

Les activités tertiaires et les services publics

- **Développer des modes de vie plus sains** : adopter des modes de vie moins sédentaires et avec plus d'activités physiques, privilégier un régime alimentaire plus équilibré ... en vue de diminuer notamment, sur le long terme, la consommation de soins médicaux et de médicaments et les impacts associés
- **Développer les pratiques économes et peu polluantes** : économiser l'énergie, économiser l'eau, trier les déchets, utiliser des énergies renouvelables, privilégier les modes doux et le covoiturage pour les déplacements.

Augmentation des émissions de GES entre 2007 et 2030 : inférieur à 5%

Au final, en diffusant massivement les technologies existantes, sans rupture technologique majeure, et en améliorant nos comportements et nos modes d'organisation, nous pouvons réduire de 17%, d'ici 2030, l'empreinte carbone de notre consommation.

Les hausses des autres impacts environnementaux (acidification, oxydation photochimique et déchets industriels non dangereux) sont maîtrisées. En particulier, la politique de rénovation massive et de construction pourrait générer un volume de déchets en hausse significative (+10%). La politique de valorisation des déchets est donc essentielle.

Ces résultats qui peuvent apparaître contrastés illustrent les enjeux à concevoir une bonne articulation des mesures d'accompagnement des changements de comportement et d'organisation dans un ensemble cohérent.

« Alléger l'empreinte environnementale de la consommation des Français en 2030 » constitue le 4^e volet des travaux de prospective de l'ADEME initiés en 2012 pour proposer une vision de long terme du système énergétique français.

Cette prospective a déjà donné lieu à trois publications complémentaires :

- [Contribution de l'ADEME à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050](#)
- [L'évaluation macroéconomique des visions énergétiques 2030-2050 de l'ADEME](#)
- [Visions énergie/climat 2030-2050 : comment vivrons-nous demain ?](#)

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

La transition énergétique pour la croissance verte : un projet de loi pour entraîner la transformation de la société

Ce projet met ainsi en place une série de mesures pour agir rapidement dans les secteurs de l'énergie, du logement, du transport, de l'économie circulaire... :

- **500 000 logements à rénover par an à partir de 2017, 500 000 constructions neuves performantes**
- **Mise en place d'un chèque énergie pour les ménages les plus modestes**
- **7 millions de points de recharge pour les véhicules électriques et hybrides d'ici 2030**
- **- 10% de quantité de déchets ménagers et assimilés d'ici 2020**
- **Lutte contre l'obsolescence programmée des produits**
- **....**

Retrouvez en ligne les détails du texte : www.developpement-durable.gouv.fr/La-transition-energetique-mode-d.html

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [Service de presse ADEME](#)



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

www.ademe.fr